



## Age et conditions de départ

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2020



**Votre retraite de base, à quel âge ?**

**L'âge de départ pour la retraite de base est fonction de votre année de naissance et de la durée d'assurance**

Vérifiez le nombre de trimestres et l'âge requis pour obtenir votre retraite de base à taux plein.

Année de naissance	Durée d'assurance requise pour avoir le taux plein à l'âge d'ouverture du droit (en trimestres)	Âge d'ouverture du droit	Âge pour avoir le taux plein si vous n'avez pas la durée d'assurance requise
1948 et avant	160	60 ans	65 ans
1949	161		
1950	162		
1951 (01/07)	163	60+4 mois	65+4 mois
1952	164	60+9 mois	65+9 mois
1953	165	61+2 mois	66+2 mois
1954	165	61+7 mois	66+7 mois
1955-1956-1957	166	62 ans	67 ans
1958-1959-1960	167		
1961-1962-1963	168		
1964-1965-1966	169		
1967-1968-1969	170		
1970-1971-1972	171		
1973 et suivant	172		

L'âge du taux plein est fixé à 65 ans pour les assurés handicapés, les parents de trois enfants et aidants familiaux sous certaines conditions, ainsi que les parents d'enfants handicapés.

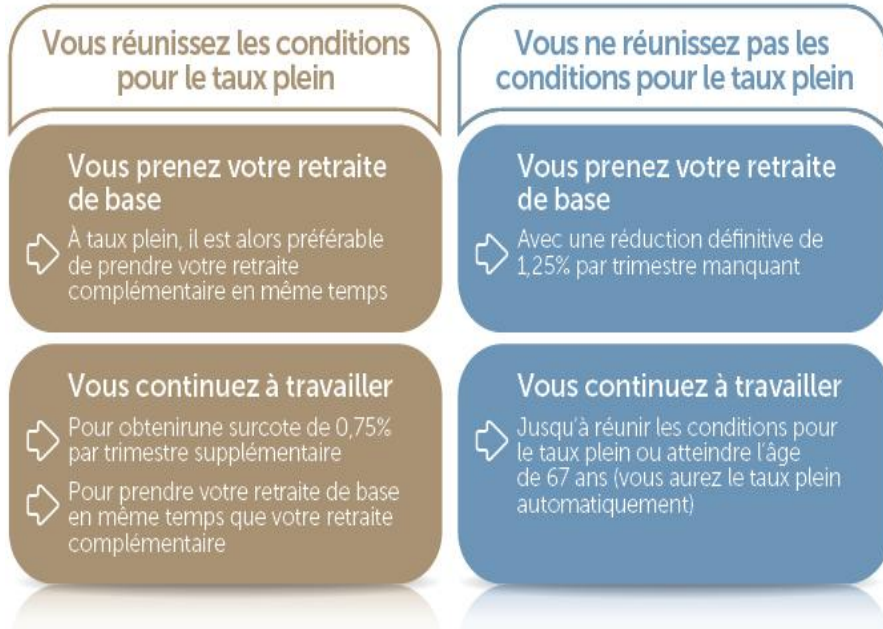
La durée nécessaire pour l'obtention du taux plein est déterminée en fonction de l'ensemble de la carrière professionnelle. Retrouvez votre relevé de carrière, tous régimes confondus, [sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne.](#)

### **Dès 62 ans, 2 situations au régime de retraite de base et 2 cas spécifiques**

En fonction du tableau ci-dessus et de votre durée d'assurance, 2 situations sont possibles :



## Dès 62 ans : 2 situations



## Cas spécifiques



### Votre retraite complémentaire, à quel âge ?



... Après 65 ans avec 0,75% de majoration par trimestre civil supplémentaire dans la limite de 15%.

### Cas spécifique





---

*date de la prise de retraite.*

Il n'est pas nécessaire d'avoir cessé votre activité et d'être radié de l'Ordre pour prendre votre retraite. [En cas de non cessation d'activité, vous pouvez cumuler votre pension et votre activité. La Cavec attire alors votre attention sur la cotisation de solidarité qui vous sera demandée.](#)

[Vérifiez l'exactitude des informations de votre relevé de carrière tous régimes et estimez votre retraite en téléchargeant votre relevé de situation tous régimes et votre évaluation de retraite sur votre espace sécurisé Ma Cavec en ligne. Ces documents permettent d'avoir une vision globale sur les droits que vous avez acquis pour votre future retraite.](#)

## Prolongements

- [» Estimation de retraite](#)
- [» Le calcul des cotisations](#)
- [» Demandez votre retraite](#)

## Dernières actualités

- [Vous êtes indépendant ? Réglez vos cotisations avant le 30 septembre ou optez pour le prélèvement automatique](#)
- 27 Septembre 2021
- [Vous êtes employeur? Découvrez le montant des cotisations Cavec du 3ème trimestre, à régler pour le 18 octobre 2021](#)
- 15 Septembre 2021
- [Retrouvez-nous au Congrès national ECF au palais du Pharo à Marseille les 20 et 21 septembre](#)
- 21 Septembre 2021

[+ d'actu](#)